



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2003
Français
Original: arabe

Cinquante-huitième session

Point 17 a) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Fouad **Rajeh** (Arabie saoudite)

1. La précédente recommandation faite par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 17 a) de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/58/561.
2. À sa 17e séance, le 7 novembre 2003, la Cinquième Commission était saisie d'une note du Secrétaire général (A/58/101) concernant les sièges qui deviendraient vacants au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires du fait de l'expiration du mandat de cinq de ses membres le 31 décembre 2003.
3. La Cinquième Commission était également saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/58/5) contenant les noms de neuf personnes dont les gouvernements avaient proposé la candidature en vue de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat au Comité consultatif, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2004.
4. À la même séance, le Président a informé la Commission que le Gouvernement de la République islamique d'Iran avait retiré la candidature de Seyed Morteza Mirmohammad.
5. Également à sa 17e séance, la Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de nommer Andrzej T. Abraszewski (Pologne) et E. Besley Maycock (Barbade) membres du Comité consultatif pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2004 (voir par. 11).
6. La Commission était saisie d'une lettre datée du 6 novembre 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/58/553). Les déclarations faites à la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/58/SR.17).



7. La Commission a ensuite procédé à l'élection, au scrutin secret, de deux personnes parmi les trois candidats proposés par le Groupe des États africains et d'une personne parmi les trois candidats proposés par le Groupe des États d'Asie. Les résultats du vote ont été les suivants :

Groupe des États africains

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	187
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valides :</i>	187
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	185
<i>Majorité requise :</i>	93
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
<i>Collen V. Kelapile (Botswana)</i>	165
<i>Manlan Narcisse Ahounou (Côte d'Ivoire)</i>	148
<i>C. S. M. Mselle (République-Unie de Tanzanie)</i>	53

Groupe des États d'Asie

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	187
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Bulletins valides :</i>	186
<i>Abstentions :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	184
<i>Majorité requise :</i>	93
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
<i>Murari Raj Sharma (Népal)</i>	78
<i>Sun Joun-yung (République de Corée)</i>	57
<i>Felipe Mabilangan (Philippines)</i>	49

8. La Commission a recommandé que M. Collen V. Kelapile (Botswana) et M. Manlan Narcisse Ahounou (Côte d'Ivoire), qui avaient obtenu la majorité requise, soient nommés membres du Comité consultatif pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2004 (voir par. 11).

9. Conformément à l'article 93 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Commission a procédé une deuxième fois à l'élection, au scrutin secret, de l'un des deux candidats proposés par le Groupe des États d'Asie qui avaient obtenu le plus grand nombre de voix. Les résultats du vote ont été les suivants :

<i>Nombre de bulletins déposés :</i>	187
<i>Bulletins nuls :</i>	1
<i>Bulletins valides :</i>	186
<i>Abstentions :</i>	1
<i>Nombre de votants :</i>	185
<i>Majorité requise :</i>	93
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
<i>Murari Raj Sharma (Népal)</i>	113
<i>Sun Joun-yung (République de Corée)</i>	72

10. La Commission a recommandé que M. Murai Raj Sharma (Népal), qui avait obtenu la majorité requise, soit nommé membre du Comité consultatif pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2004 (voir par. 11).

Recommandation de la Cinquième Commission

11. La Cinquième Commission recommande de nommer les personnes dont le nom suit membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2004 :

- M. Andrzej T. Abraszewski (Pologne)
 - M. Manlan Narcisse Ahounou (Côte d'Ivoire)
 - M. Collen V. Kelapile (Botswana)
 - M. E. Besley Maycock (Barbade)
 - M. Murari Raj Sharma (Népal).
-